

**Objet : Arrêté modificatif portant délégation de fonction à M. Romain GAZIELLO, Conseiller municipal N°2022-DG-263**

Le Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

**VU** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou à des membres du conseil municipal ;

**VU** la séance d'installation du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints ;

**VU** l'arrêté n°2020/DG/148 en date du 8 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Romain GAZIELLO, Conseiller municipal ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à une modification de la délégation de fonction consentie à Monsieur Romain GAZIELLO ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'arrêté municipal portant délégation de fonction à Monsieur Romain GAZIELLO, Conseiller municipal n°2020/DG/148 du 08 juillet 2020 est abrogé.

**ARTICLE 2** : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Romain GAZIELLO, Conseiller municipal, en matière de :

- Parc d'activités des Hauts de Grasse.

**ARTICLE 3** : Monsieur Romain GAZIELLO travaillera sur cette thématique en collaboration avec Monsieur le Maire et Monsieur Thibault DESOMBRE, 7<sup>ème</sup> adjoint;

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié sur le site internet de la commune et notifié à l'intéressée.

Monsieur le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 30/09/2022

Signature de l'intéressé :



Fait à Saint-Cézaire-Sur-Siagne,  
le jeudi 29 septembre 2022

Le Maire,



Christian ZEDET